

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 12 novembre 2021 à 18h00

L'an deux mil vingt-et-un, le vendredi douze novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, Maire,
M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT, M Grégory THIBAUD **Adjoints**, Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Marie CORNET-VERNET,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
Mme Oriane PODEVIN représentée par M Philippe BARRAULT
M Daniel MATHE représenté par Mme Pascale BACQUET

SECRETARE DE SEANCE : Mme Pascale BACQUET

Après demande au Conseil, le Maire est autorisé à rajouter à l'ordre du jour une délibération sur l'institution et l'ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses.

- **Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2021**

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

- **Délibération sur l'autorisation du conseil à donner à la commune la maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'éclairage public 2022 rue Brouard et rue du Mont aux Lièvres. Et sur l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention auprès du SDESM**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'autorisation donnée à la commune de Boissettes la maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'éclairage public 2022 rue Brouard et rue du Mont aux Lièvres, ainsi que l'autorisation donnée au Maire pour demander la subvention auprès du SDESM.

- **Délibération sur l'approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les nouveaux statuts du SDESM

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour créer et modifier une régie d'avance**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de donner l'autorisation au Maire pour créer et modifier une régie d'avance, afin de régler les petits achats de fournitures diverses et petits équipements par carte bancaire

- **Délibération sur l'institution et l'ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération sur l'institution et l'ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses ainsi que les taux de dépréciation.

Présentation du calendrier de concertation du projet de territoire de la CAMVS« AMBITION 2030 » ainsi qu'un résumé des projets retenus et de leur financement.

Présentation du dispositif FONPEL aux élus, leur permettant de cotiser à une retraite complémentaire.

Annonce du nouveau calendrier de collecte des déchets pour 2022

Tour de table :

Ecole Les Fontaines (Boissise-la-Bertrand/Boissettes) est arrivée 4^e au concours de collecte de piles usagées organisé par le SMITOM LOMBRIC. Bravo les enfants ! cela représentait 1,8 kgs de piles par enfant. L'école a gagné un chèque de 100 € pour acheter des livres ou des jeux à la recyclerie du SMITOM LOMBRIC

Finances : Les chiffres au 6 novembre montrent une réalisation conforme au budget. Le montant de la location de la salle communale l'Ecole passe à 300 € pour les habitants de Boissettes et à 600 € pour les extérieurs, à partir du 1^{er} janvier 2022.

Travaux :

- Les travaux de réfection de la toiture de l'église sont ralentis en raison d'un problème de délai d'approvisionnement des tuiles ainsi que des difficultés que rencontre l'entreprise pour recruter et conserver son personnel.
- Dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE financé par l'Etat), la commune de Boissettes a proposé 2 projets : réfection des services techniques et création d'un local association sur le parcours de santé. Réponse attendu début 2022.

Communication : Boissettes en association avec Boissise-la-Bertrand a déposé sa candidature pour le cinéma en plein air pour l'été 2022. L'année prochaine, la séance se déroulera à Boissettes. Au printemps 2022, sera organisée une réunion d'accueil des nouveaux habitants de Boissettes.

Environnement : 2 bancs ont été installés sur le chemin des Praillons et 2 bancs sur le parcours de santé (près des terrains de pétanque).

Le Maire,
Thierry SEGURA



La secrétaire de séance,
Pascale BAQUET



